

“ Then came the Zabern affair ”. Le terme 'Zabernism' ou la sémiologie d'un événement

Thomas Nicklas

► **To cite this version:**

Thomas Nicklas. “ Then came the Zabern affair ”. Le terme 'Zabernism' ou la sémiologie d'un événement. René Daval; Emilia Hilgert; Thomas Nicklas; Daniel Thomières. Sens, formes, langage. Contributions en l'honneur de Pierre Frath, Editions et presses universitaires de Reims, pp.87-100, 2014, 9782915271836. hal-02547253

HAL Id: hal-02547253

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02547253>

Submitted on 19 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



« *Then came the Zabern affair* ».
Le terme *Zabernism* ou la sémiologie d'un événement

THOMAS NICKLAS
Université de Reims Champagne-Ardenne

Zabernism

(Etymology) From the German name for Saverne, a town in Alsace. Originated from an incident in 1913 involving an overzealous soldier who wounded a cobbler for laughing at him, ultimately triggering an intervention from the army who took over the power from local authorities.

(*obsolete*). The misuse or abuse of military authority ; bullying. (*Wiktionary*, consulté le 17.07.2013)

The fact was that French public opinion had been less worried over German military activity in Constantinople than by German military conduct much nearer home. At Saverne (Zabern) in Alsace, a German lieutenant had used his sword upon a cripple. The grossness of the case, in company with similar acts by German officers towards the civil population, created a huge sensation in France and no small discussion in Germany. The presence of Steed in Alsace, where he was on holiday, enabled *The Times* to report the trial of the officer for unlawful behaviour. The Strassburg court's verdict of acquittal led to new protests in France and also in Germany. Even the Reichstag passed a vote of censure upon the Chancellor. (*The History of The Times*, 1985 : 117)

À l'automne 1913, l'Allemagne avance ses pions sur le grand échiquier de la politique internationale en s'assurant d'une influence décisive sur la restructuration de l'armée ottomane, entamée dans la perspective d'un nouveau conflit après les guerres des Balkans, en 1912-1913. Mais le public français ne

s'intéresse guère à cette nouvelle manœuvre à Constantinople qui marque l'avancée allemande dans la concurrence entre les grandes puissances, mais plutôt à des faits divers en Alsace, territoire annexé à l'Empire allemand par le traité de paix de Francfort, en 1871. Dans la petite ville alsacienne de Saverne, *Zabern* en allemand, des officiers ont commis des actes de violence à l'encontre de la population civile. Ces actes malveillants font l'objet de nombreux articles dans la presse française et allemande, mais aussi britannique. Le hasard y joue son rôle. Au moment où l'émotion causée par les événements de Saverne atteint son comble, Henry Wickham Steed (1871-1956) passe ses vacances en Alsace. Ce journaliste, formé dans des universités anglaises et allemandes, a rejoint *The Times* en 1896. À l'époque, le journal londonien est, sans doute, l'organe de presse le plus éminent et le plus influent dans le monde anglophone. Longtemps correspondant étranger du *Times* en poste à Vienne, de 1902 à 1913, Steed a une opinion très négative sur l'empire austro-hongrois, dont il préconisera la dissolution pour stabiliser l'équilibre européen¹. Il adopte aussi une position très critique à l'égard du grand allié de l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne. Les événements qui se produisent à Saverne représentent, à ses yeux, une parfaite illustration de l'inadéquation entre l'Allemagne militariste et expansionniste et le reste de l'Europe². Steed se charge lui-même de la couverture médiatique des incidents survenus en Alsace-Lorraine pour sensibiliser l'opinion publique dans les pays anglophones aux problèmes dans l'espace germanique. Parallèlement, l'« affaire de Saverne » devient, pour de multiples raisons, un grand enjeu de la politique intérieure de l'Empire allemand. Les vagues

1. Cf. le jugement concluant de Schuster (1970 : 199) : « Er (Steed) kämpfte gegen die Habsburgermonarchie aus der tieferen inneren Überzeugung, daß er mit ihr nur ein Werkzeug Deutschlands zur Beherrschung Europas und der Welt zerstören half, und weil er in der Bildung eines antideutschen Blocks slawischer Staaten die einzige Garantie für einen dauernden europäischen Frieden erblickte. ».
2. Cf. Hanak (1962 : 18) : « Steed had become convinced that the Prussianization of Germany was a threat to the world. Germany wanted to expand and Steed had no doubt that she would not shrink from armed conflict to attain her ends. ».

de l'affaire déferlent à Berlin et l'agitation culmine lorsque, le 4 décembre 1913, le parlement allemand vote une motion de censure contre le chancelier Theobald von Bethmann-Hollweg, lequel avait essayé de défendre l'action de l'armée en Alsace. Les excès des militaires à Saverne révoltent une partie de la société allemande. Des parlementaires, des juristes et des journalistes s'engagent dans un vif débat sur la délimitation des compétences entre les pouvoirs civil et militaire³. Henry Wickham Steed, de retour à Londres, devient rédacteur de politique étrangère du *Times*. Cette position lui permet d'attirer l'attention du public anglais sur la portée de ce conflit, tel qu'il est présenté par les journalistes du *Times*. Dans cette vision deux Allemagnes s'opposeraient, l'une militariste et oppressive, l'autre libérale et respectueuse des droits de l'homme. La victoire remportée par les militaires prussiens dans les séquences politiques et juridiques de l'« affaire » sera pour Steed et ses collaborateurs une autre preuve de l'incompatibilité entre l'Allemagne wilhelmienne et l'Europe :

The incident is probably of little importance in itself, but it is characteristic enough to the unfortunate state of feeling in Alsace, and the local Press is not missing the opportunity to fan the flame of anti-Prussian sentiment.⁴

Le 28 octobre 1913, sur le terrain d'exercice de la garnison de Saverne, une petite ville d'environ 8000 habitants située au nord de l'Alsace, un jeune officier prussien du nom de Günther von Forstner, âgé de 20 ans, insulte des recrues alsaciennes et s'exprime d'une façon très négative sur les habitants de la province⁵. La presse locale et régionale rapporte les faits et attise l'indignation de la population alsacienne. L'irritation ne cesse de croître puisque les autorités militaires ne prennent pas de

3. Cf. pour une présentation bien documentée de l'« affaire » et de ses conséquences politiques Schoenbaum (1982). On peut consulter également, avec un moindre profit, Mackey (1991) et, pour une approche d'histoire militaire, Kitchen (1968 : 187-221).
4. *The Times* (01.12.1913 : 69), « The Zabern "Incidents". Editorial ».
5. Deux publications, de 1927 et de 1934 respectivement, ont les premières traité les événements avec un certain recul et établi les faits, cf. Schenk (1927) et Heydt (1934).

dispositions pour sanctionner sérieusement le jeune officier. Tout au contraire, ses paroles excessives sont minimisées par le commandement général à Strasbourg dans une déclaration datée du 12 novembre⁶. Forstner et le chef de la garnison de Saverne, le colonel Ernst von Reuter, sont appuyés par leur hiérarchie. De plus en plus, la population ressent la présence de Forstner à Saverne comme une provocation. Ses nombreuses apparitions en public contribuent à faire monter la tension. La situation devient incontrôlable le 28 novembre lorsqu'une foule s'attroupe devant la caserne de la petite ville pour manifester contre le comportement des officiers. Pour « montrer l'exemple contre l'insolence des civils », Reuter fait sortir la troupe qui arrête au hasard une trentaine de personnes se trouvant sur la place, dont un magistrat du tribunal. Les arrêtés passent une nuit dans les caves du château de Saverne avant d'être relâchés le jour suivant par le juge d'instruction. Le conseil municipal de Saverne se réunit après ces événements pour protester énergiquement auprès du chancelier et de l'empereur, souverain de l'Alsace, contre les excès des militaires. Le 2 décembre, Forstner ajoute un autre méfait à la longue liste de ses manquements. Lors d'un exercice militaire à Dettwiller, aux portes de Saverne, il blesse d'un coup de sabre à la tête un cordonnier handicapé qui l'aurait insulté.

Ces tensions violentes entre les civils et les militaires sont exploitées par la presse alsacienne-lorraine pour protester contre le fait que les habitants de cette « Terre d'Empire » (*Reichsland*) sont toujours des Allemands de seconde zone, même 42 ans après leur annexion à l'Allemagne, annexion imposée par Bismarck contre le gré de la population qui aurait préféré rester avec la France⁷. Selon la définition de Paul Laband (1901 : 569), professeur de droit public à l'Université

6. Forstner a pourtant été privé de sortie pendant quelques jours par son supérieur suite à ses excès verbaux, mais ce fait n'est pas communiqué par les autorités militaires, cf. Schenk (1927 : 8) et Heydt (1934 : 15).
7. L'Alsace-Lorraine était aussi une terre de lecteurs, un fait non négligeable dans le contexte de l'affaire. Pour une population de 1 875 000 (recensement de 1910), le tirage total des journaux montait à 406 700 exemplaires, en 1913 (cf. Mayeur, 1970 : 19).

de Strasbourg, l'Alsace-Lorraine, conquête germanique de la guerre de 1870-1871, fut « un district soumis à l'administration de l'Empire », se différenciant ainsi de tous les autres territoires allemands. L'empereur y exerce la puissance étatique, tant au niveau administratif que législatif, puissance qu'il délègue dans le cadre de la « constitution » d'Alsace-Lorraine de 1879 à un *Statthalter* (gouverneur) résidant à Strasbourg. L'armée dépend directement de l'autorité impériale. Pourtant, la responsabilité politique pour les affaires alsaciennes-lorraines doit être assumée par le chancelier qui contresigne tous les actes émanant de l'empereur. Face aux Alsaciens qui réclament leur autonomie et le statut d'Etat confédéré au sein du *Reich*, le chancelier Theobald von Bethmann-Hollweg souhaite faire des concessions. En 1911, il fait voter par le *Reichstag* à Berlin, compétent en la matière, une modification de la constitution afin d'accorder aux habitants le droit d'élire un parlement au suffrage universel (*Landtag*). En réalité, rien de fondamental n'est changé. Le pouvoir du *Statthalter* et de la bureaucratie est maintenu intact, la « Terre d'Empire » n'accède pas au statut d'Etat confédéré⁸. La constitution de 1911 ne satisfait pas les habitants d'Alsace-Lorraine. Les événements survenus deux ans plus tard à Saverne démontreront que les autorités civiles ne pèsent pas lourd devant le pouvoir des militaires soutenus par Guillaume II, prince territorial peu enclin à favoriser les droits civils et politiques en cette Terre d'Empire :

The law seems to be that the military can intervene in civil disturbances only at the request of the police authorities, or if they are themselves attacked. There seems to be no doubt whatever that, if this is so, the legal limits have been overstepped.⁹

L'action du colonel von Reuter à Saverne a court-circuité les autorités civiles, responsables du maintien de l'ordre public. Il s'agit, pour la plupart des commentateurs, d'un acte illégal d'une armée qui outrepassé les limites de ses compétences. Les dysfonctionnements massifs du système politique d'Alsace-Lorraine sont mis en lumière et commentés par la presse dans le

8. Cf. Roth (1998 : 20 et 2010 : 41-53).

9. *The Times* (01.12.1913 : 68) : « Riots in Alsace. Crowds charged by troops ».

monde entier. Suite à l'arrestation des civils de Saverne, le chancelier Bethmann-Hollweg se trouve dans une situation difficile. Nommé par l'empereur selon la constitution de 1871, il dépend de son autorité. Sa position précaire au sein du dispositif constitutionnel l'oblige de défendre l'action des militaires dont, en dernier lieu, Guillaume II porte la responsabilité, car il est le chef suprême de l'armée. Personnellement, Bethmann-Hollweg trouve les mesures des militaires excessives, mais sa fonction le contraint de les justifier face aux députés lors du débat du 4 décembre. Il le fait à contrecœur et le résultat sera désastreux¹⁰. Une large majorité de 293 voix contre 54 inflige une défaite cuisante au gouvernement. Les socialistes, les catholiques et les libéraux votent la motion de censure contre le chancelier, seuls les conservateurs le soutiennent. Mais selon la constitution, seul l'empereur peut renvoyer le chancelier. Par conséquent, Bethmann reste à la chancellerie, mais il doit enrayer l'affaire de Saverne pour assurer sa survie politique. Après le débat au parlement, il prend un train de nuit pour aller à Donaueschingen, à 750 kilomètres de Berlin, où Guillaume II se trouve chez le prince de Fürstenberg pour une partie de chasse dans les vastes forêts du Bade. L'empereur, alerté par le télégramme du conseil municipal de Saverne après les arrestations du 28 novembre, réunit à Donaueschingen les représentants du pouvoir civil et militaire en Alsace, à savoir le *Statthalter* Karl von Wedel (1842-1919) et le chef du commandement général de Strasbourg, Berthold von Deimling (1853-1944). Wedel a fait état de son intention de démissionner car les exactions commises à Saverne prouvent à ses yeux l'impuissance des autorités civiles de la « Terre d'Empire » face à la prépondérance des militaires. Guillaume l'en dissuade, puisque la démission du gouverneur aurait rendu intenable la position du chancelier¹¹. Lorsque celui-ci, épuisé par son long voyage en train, arrive à Donaueschingen, les trois personnages ont déjà préparé un arrangement pour calmer la situation. Guillaume II ordonne le transfert du régiment de Saverne vers une garnison en Lorraine pour éviter d'autres

10. Voir surtout Zmarzlik (1957 : 114-130).

11. Pour le déroulement des entretiens de Donaueschingen, voir Schoenbaum (1982 : 128-129).

affrontements et l'action des officiers sera jugée devant un tribunal militaire.

« I acted according to law and right, duty and conscience – and I may add that in like circumstances I should not in future act otherwise », declared Colonel von Reuter this morning at the close of his statement *pro domo sua*. His notions of law and right, duty and conscience appeared so peculiar in the light of his previous statements that this closing declaration sounded like a challenge to the tribunal to decide whether Prussia and the German Empire shall in future be ruled by the sabre or by civil law.¹²

Le procès du tribunal militaire contre les officiers de Saverne commence le 5 janvier 1914, à Strasbourg. L'intérêt du public se fixe sur l'apparition du colonel von Reuter qui avait ordonné l'arrestation des civils. Le colonel s'exprime avec beaucoup d'assurance devant ses juges, tous des officiers hauts gradés, puisqu'il se sait soutenu par son supérieur, le général Deimling, commandant des troupes stationnées en Alsace. Pour Deimling, les autorités civiles n'ont pas le droit de s'ingérer dans les affaires militaires. Il n'a pas voulu que le sous-lieutenant Forstner soit transféré de Saverne vers une autre garnison, transfert qui aurait sans doute contribué à calmer la situation dans la petite ville. Tout au contraire, le commandant a aiguisé l'antagonisme entre les civils et les militaires pour démontrer sa fermeté. « Général politique », connu pour ses discours agressifs et souvent antifrançais, Deimling avait été choisi par Guillaume II pour le poste de Strasbourg afin de démontrer la force et la résolution de l'armée face à une population toujours en grande partie francophile et mal disposée envers l'autoritarisme prussien¹³. En soutenant Reuter au cours des événements du mois de novembre 1913, Deimling a cherché l'affrontement avec Karl von Wedel, le *Statthalter* conciliant et modéré, qui voulait faire respecter les

12. *The Times* (06.01.1914 : 6), « Epilogue to Zabern. Trial of Colonel von Reuter ».

13. Vers la fin de la Première guerre mondiale, en 1917-1918, Berthold von Deimling connaîtra une conversion radicale et il deviendra le « général pacifiste », rôle qu'il jouera tout au long de la période de Weimar (cf. Zirkel, 2006).

compétences des instances civiles. L'aggravation du conflit qui dégénère en crise constitutionnelle est prise en compte par le général ambitieux qui jouit de l'appui ferme de l'empereur. Lors de l'entrevue de Donaueschingen, le Hohenzollern renouvelle son soutien pour Deimling, mais il doit faire des concessions à Wedel pour éviter sa démission¹⁴. Au parlement, les députés socialistes et libéraux attaquent ouvertement le général de Strasbourg. Ses critiques dénoncent une « dictature militaire personnelle » et font cas d'un « carnaval dangereux » en évoquant les événements de Saverne¹⁵. Toutes ces accusations n'impressionnent pas les juges militaires réunis à Strasbourg qui ont à juger de l'action des officiers. Après un procès de trois jours, ils finissent par acquitter Reuter. Forstner, lui, sera également acquitté en deuxième instance, à la stupéfaction générale.

We know how he (Reuter) did intervene. He superseded the civilian authorities; he refused to listen to their remonstrances; he caused wholesale arrests to be made by armed soldiers; and he kept a number of the citizens they had seized in his coal-cellar all night. The court find that all these acts were right and proper.¹⁶

Un subterfuge juridique sauve Reuter de toute condamnation pour atteinte à la liberté individuelle des citoyens de Saverne et pour usurpation de pouvoir. Son avocat se réfère à une ordonnance du roi Frédéric Guillaume III de Prusse, émise en 1820, selon laquelle les militaires sont obligés d'intervenir pour rétablir l'ordre public si les autorités civiles restent inactives. Le tribunal ne discute pas la question si la police savernoise était vraiment restée inactive ou si l'ordre public était sérieusement mis en cause par les attroupements dans les rues proches de la caserne. Le fait que les juges ont recours à un texte inconnu même des juristes les plus avisés contribue à la perplexité des observateurs. Ils ont l'impression d'avoir affaire à une farce juridique. Même les milieux politiques réagissent souvent avec incompréhension. Le *Statthalter* Karl von Wedel prend le verdict comme motif

14. Cf. Zirkel (2006 : 123-146).

15. Cf. Olden (1935 : 118).

16. *The Times* (12.01.1914 : 9), « The Zabern Trials. Editorial ».

pour annoncer finalement sa démission. Son successeur sera le ministre de l'intérieur de la Prusse, Johann von Dallwitz (1855-1919), un autre homme de confiance de Guillaume II. Dallwitz se met à restructurer l'administration de la Terre d'Empire. Suite à ces revirements politiques et administratifs, même les Alsaciens germanophiles se détournent de l'Allemagne. L'Empire wilhelmien aura perdu la bataille pour l'âme de l'Alsace¹⁷.

Thus the remains of the Zabern « crisis » are being swept up in the same way as the remains of the periodical “constitutional crises” of previous years.¹⁸

Après le verdict de Strasbourg, le parlementarisme allemand fait preuve de ses faiblesses. Les députés, prêts à attaquer le chancelier, hésitent à mettre en cause l'armée. La crise constitutionnelle déclenchée par les événements de Saverne s'atténue dans les commissions du *Reichstag*, qui discutent sans grands résultats des conséquences que l'Allemagne doit tirer de l'affaire. Les commentateurs se souviennent de la « crise » précédente qui a ébranlé le système constitutionnel et amené l'empereur à envisager sérieusement l'éventualité d'une abdication. En 1908, Guillaume II a accordé des entretiens à un officier britannique du nom de Edward James Montagu-Stuart-Wortley. L'interlocuteur a publié un résumé de ces entretiens dans l'autre grand journal londonien *The Daily Telegraph*. Avant la publication, le gouvernement allemand avait donné son aval. Après la parution de ces rodomontades impériales, les lecteurs les mieux avisés étaient tous d'accord que le Hohenzollern avait dit des niaiseries qui nuisaient gravement à la position internationale de l'Allemagne. Face à la vague de critiques sévères, l'empereur reculait et la presse posait la question de savoir pourquoi l'Allemagne était si mal gouvernée et comment on pourrait y remédier. Cette *affaire du Daily Telegraph* qui a fait rage à l'automne 1908 se passa sans que la moindre retouche soit apportée au système politique du pays. La tendance à la stagnation

17. « Das Reichsland war mental für Deutschland verloren » (Deisenroth, 2004 : 10).

18. *The Times* (19.02.1914 : 5), « Reichstag and Zabern. Another Rebuff from the Government ».

l'a emportée sur toutes les vellétés de réforme institutionnelle. Un résultat pareil se produit en 1913-1914. *Zabern* ne change rien à la répartition du pouvoir au sein de cette Allemagne où les forces d'un autoritarisme monarchique et d'un parlementarisme démocratique se superposent. La grande puissance au cœur de l'Europe n'est pas prête à moderniser ses institutions qui ont fait preuve d'insuffisances face à un monde qui évolue rapidement.

Then there came the Zabern affair, with the bright light which it threw on the spirit by which a large part of the German army and Prussian opinion was influenced.¹⁹

Dans une perspective historique étayée par le *Times*, l'affaire de Saverne paraît comme une affaire Dreyfus à l'envers. Contrairement à la France où la société civile a su s'imposer face à une caste militaire trop envahissante, l'Allemagne de 1913-1914 a connu l'expérience d'une armée qui défie en même temps l'administration civile, la presse et le législatif – et qui sort victorieuse de cette épreuve de force. *Zabern* devient, aux yeux des journalistes londoniens, « the symbol and byword of German militarism »²⁰. C'est l'éclatement de la guerre en 1914, quelques mois seulement après les grands moments de l'affaire, qui confère un sens précis, une vraie dimension historique aux événements anodins dans cette petite ville de garnison au pied des Vosges. La suprématie sociale de l'armée prussienne au sein du Reich wilhelmien est mise au grand jour, on constate comment la société allemande s'est militarisée depuis l'unification de 1871²¹. Le terme *Zabernism* désigne désormais l'état d'esprit d'une hiérarchie militaire imbue de son rang et de sa prépondérance politique. Pour la presse anglaise, impliquée

19. *The Times* (23.07.1926 : 9), « Book of the Day. M. Poincaré's Memoirs. A Third Volume ».

20. *The Times* (25.11.1918 : 8), « French enter Strasbourg. A Dream come true ».

21. Cette interprétation détermine toujours la vision des chercheurs dans les pays de langue anglaise, notamment aux Etats-Unis. Voir, entre autres, Diehl (1977 : 12) : « The Zabern affair of 1913 demonstrated not only the continued strength and independence of the army within the Prusso-German constitutional structure, but also the extent to which German society itself had become militarized. ».

dans une guerre d'opinion à partir d'août 1914, cet esprit qui menace l'Europe caractérise toutes les forces armées allemandes auxquelles l'Empire britannique s'oppose. Le *Times* décrit, vers la fin de la guerre en 1918, les soldats de l'empereur Guillaume II, qui sont « duly disciplined in the approved Zabern spirit », une mentalité qui dédaigne toutes les valeurs de la société civile²². Cette disposition mentale ne disparaît pas à l'heure de la défaite de l'Empire wilhelmien, à l'automne 1918. Le journal s'alarme d'un « Revival of Zabernism » au printemps 1920, à l'heure de la tentative de putsch du magistrat et député antirépublicain Wolfgang Kapp contre le gouvernement démocratiquement élu de la République de Weimar²³. Il semble toutefois que les journalistes du *Times* n'aient pas tout à fait pris au sérieux le paradigme qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer. Au sujet des officiers de l'armée britannique stationnée dans la Rhénanie occupée de l'après-1918, ils insistent avec un brin d'ironie sur le fait qu'ils ne sont pas infectés de « Zabernism ». Certes, les civils allemands de Cologne sont dans l'obligation d'enlever leurs chapeaux lorsqu'un officier de Sa Majesté britannique leur adresse la parole, mais lorsqu'ils le croisent dans la rue, ils peuvent garder le chapeau sur la tête²⁴.

In Prussia the army is supreme and, through Prussia, the army rules Germany. This is the first lesson of the trial for those who lightly imagine the German Empire to be even as other States. Another lesson is the fragility of a European peace that may depend upon the escapades of a boy Lieutenant in an Alsatian town.²⁵

Dans ses *Mémoires* publiés en 1924, l'ancien rédacteur en chef du *Times*, Henry Wickham Steed, parle du hasard qui lui avait permis d'assister au procès du Colonel von Reuter à Strasbourg et

22. *The Times* (02.07.1918 : 7), « On Both Fronts. Editorial ».

23. *The Times* (05.04.1920 : 9), « Reaction showing his head. The Inconsistencies of Herr Müller ».

24. *The Times* (09.06.1919 : 10), « British Officers and Germans. "Hats off" report disposed of ».

25. *The Times* (12.01.1914 : 9), « Zabern Verdict. Satisfaction of extreme parties ».

d'en tenir au courant les lecteurs de son journal²⁶. Il avait depuis longue date prévu de passer les vacances de Nouvel An 1914 avec un ami français, le théologien protestant Paul Sabatier, à Strasbourg. Fortuitement, le procès du tribunal militaire contre Von Reuter se tint en même temps dans la capitale d'Alsace-Lorraine. Sans être accrédité comme journaliste par les autorités allemandes, Steed réussit à se glisser sur le banc réservé aux journalistes dans la salle d'audience. À cause de son accent viennois, acquis au cours d'un long séjour dans la capitale des Habsbourg, on l'y prit pour un Autrichien. Il pouvait se placer directement derrière l'accusé Von Reuter et en fournir une description assez acerbe : « a tall, narrow-chested, small-headed man, with close-cropped grey hair, heavy moustache, small forehead, large nose, protruding cheek bones and large outstanding ears. »²⁷. L'apparence extérieure du personnage fut particulière, mais une phrase prononcée par Von Reuter en salle d'audience effraya profondément Steeds. Avec un recul de dix ans, il se souvient toujours avec précision de ses paroles menaçantes : « It was true that he said it would be good if blood were shed, because it was a question not only of protecting military prestige but of restoring a sense of government authority. »²⁸. Si le colonel qui ne recule devant aucune effusion de sang pour imposer l'autorité du gouvernement avait fait tirer ses soldats sur la foule rassemblée dans les rues de Saverne, qu'est-ce qui aurait pu arriver ? Est-ce que le gouvernement français aurait toléré un tel carnage ? Est-ce que les caprices d'un petit sous-lieutenant en Alsace auraient pu aboutir à une grande guerre en Europe ? Est-ce que les responsables s'étaient déjà accommodés de cette dernière éventualité ? Inquiet, Steeds conclut à l'extrême fragilité de la paix sur le continent européen, en ce début d'année 1914. Il repartit pour Londres avec l'idée d'en alerter ses lecteurs.

26. Cf. Steed (1924 : 381-385).

27. Cf. Steed (1924 : 383).

28. Cf. Steed (1924 : 384).

Références bibliographiques

*** 1985, *The History of The Times. The 150th Anniversary and Beyond 1912-1948*, Millwood N.Y. : Kraus Reprint [1^{ère} édition 1952, London : The Times].

Deisenroth, Karlheinz, 2004, « 'Immer feste druff !?' Militärisch-politische Aspekte im Reichslande Elsaß-Lothringen am Beispiele des XV. Armeekorps 1871-1918 », *Zeitschrift für Heereskunde* 68, 2-13.

Diehl, James M., 1977, *Paramilitary Politics in Weimar Germany*, Bloomington : Indiana University Press.

Hanak, Harry, 1962, *Great Britain and Austria-Hungary during the First World War. A Study in the Formation of Public Opinion*, London : Oxford University Press.

Heydt, Arnold, 1934, *Der Fall Zabern. Ein Dokument* (recueil de documents d'archives), Strasbourg : Imprimerie des Dernières Nouvelles.

Kitchen, Martin, 1968, *The German Officer Corps, 1890-1914*, Oxford : Clarendon Press.

Laband, Paul, 1901, *Le droit public de l'Empire allemand*, Paris : Giard et Brière.

Mackey, Richard William, 1991, *The Zabern Affair, 1913-1914*, New York : The University Press of America.

Mayeur, Jean-Marie, 1970, *Autonomie et politique en Alsace. La Constitution de 1911*, Paris : Armand Colin.

Olden, Rudolf, 1935, *Hindenburg oder der Geist der preußischen Armee*, Paris : Europäischer Merkur.

Roth, François, 2010, *Alsace-Lorraine. Histoire d'un « pays perdu ». De 1870 à nos jours*. Nancy : Editions Place Stanislas.

Roth, François, 1998, « Das Reichsland Elsaß-Lothringen. Formation, histoire et perceptions », in Grunewald, Michel, *Le problème d'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914). Die elsass-lothringische Frage im Spiegel der Zeitschriften (1871-1914)*, Berne : Peter Lang, 13-36.

Schenk, Erwin, 1927, *Der Fall Zabern*. Stuttgart : Kohlhammer, Thèse de l'Université de Bonn.

Schoenbaum, David, 1982, *Zabern 1913. Consensus Politics in Imperial Germany*. London : George Allen & Unwin.

Schuster, Peter, 1970, *Henry Wickham Steed und die Habsburgermonarchie*, Vienne : Böhlau.

Steed, Henry W., 1924, *Through Thirty Years 1892-1922. A Personal Narrative*, London : William Heinemann.

Zirkel, Kirsten, 2006, *Vom Militaristen zum Pazifisten : Berthold von Deimling vor dem Hintergrund der Entwicklung Deutschlands vom Kaiserreich zum Dritten Reich*, Thèse, Université de Düsseldorf, <http://docserv.uni-duesseldorf.de/servlets/DerivateServlet/Derivate_3519/1519.pdf>.

Zmarzlik, Hans-Günther, 1957, *Bethmann Hollweg als Reichskanzler 1909-1914. Studien zu Möglichkeiten und Grenzen seiner innerpolitischen Machtstellung*, Düsseldorf : Droste.